



Quatre approches de la pauvreté sont analysées dans cet article : monétaire, subjective, en termes de conditions d'existence et en termes de contacts sociaux. Ces différentes approches présentent toutes un caractère relatif et conventionnel. Relatif, par opposition à absolu, parce que les individus sont classés les uns par rapport aux autres et que les plus mal classés sont définis comme pauvres. Conventionnel, parce que le seuil qui sépare ceux exposés à la pauvreté et ceux qui ne le sont pas, est défini par l'usage.

Des quatre approches, l'approche monétaire reste, néanmoins, celle qui est privilégiée et la plus diffusée au niveau international. Au niveau européen, elle constitue un des domaines retenus pour mesurer les progrès en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En retenant un seuil de pauvreté monétaire égal à 60% du revenu disponible par équivalent adulte national médian, soit par exemple pour une personne seule 14 654 euros/an ou pour un couple avec deux enfants 30 773 euros/an, le taux de risque de pauvreté monétaire relative est estimé à 10% en 2003.

Il ne s'agit pas ici de comparer les taux de pauvreté selon les différentes approches, mais de souligner que la pauvreté couvre d'autres domaines que ceux mesurés à partir des seules ressources monétaires et de caractériser les groupes sociaux présentant les déficits les plus importants.

Approche monétaire et approches alternatives de la pauvreté : situation en 2003

Frédéric BERGER - CEPS/INSTEAD

L'approche monétaire de la pauvreté, c'est-à-dire celle mesurée à partir des ressources monétaires instantanées, constitue, à côté de la santé, de l'emploi et de l'éducation un des domaines pour suivre les progrès en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au niveau européen. L'Union européenne, au travers de ses Etats membres, s'est d'ailleurs dotée d'un nouvel outil pour l'étudier. Mais, parce que la pauvreté demeure un phénomène complexe, l'approche strictement monétaire de la pauvreté est complétée ici par des approches alternatives.

2003 : nouvel outil, nouvelles définitions et méthodologies

Depuis 2003, l'enquête PSELL/EU-SILC (Panel Socio-Economique Liewen zu Lëtzebuerg/ Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie) constitue le

nouvel outil pour mesurer les revenus et les conditions de vie des ménages résidant au Luxembourg. Cet outil présente à la fois un intérêt national et un intérêt communautaire, dans la mesure où, sous couvert d'un règlement du Parlement européen et du Conseil et de règlements d'applications de la Commission, les méthodes et les définitions sont harmonisées au niveau européen¹.

Cette nouvelle enquête fait suite, au niveau national, à deux panels du même type, un premier qui courait de 1985 à 1994 et un deuxième qui courait de 1995 à 2002, et, au niveau européen, au Panel Communautaire des Ménages (1994-2001)², à partir desquels les revenus et les conditions de vie étaient mesurés jusque là. Néanmoins, dans la mesure où certaines définitions et méthodologies ont changé depuis 2003, la prudence est de mise dès lors qu'il s'agit de comparer les estimateurs de 2003 avec ceux des années passées.

¹ Ce règlement n'est entré en vigueur qu'à partir de 2004. Néanmoins, le Luxembourg, à l'instar de 6 autres pays de l'Union européenne, a commencé l'exercice en 2003 dans le cadre d'un gentleman's agreement avec la Commission.

² Les données luxembourgeoises du Panel Communautaire des Ménages étaient dérivées du Panel Socio-Economique Liewen zu Lëtzebuerg qui courait de 1995 à 2002.

Avant d'en venir aux résultats, il faut donc s'arrêter sur les définitions et les méthodologies utilisées en 2003 et les comparer à celles des années précédentes.

La population étudiée

Comme par le passé, la population étudiée se limite aux ménages privés. Les ménages collectifs et les personnes sans abri sont donc exclus du champ d'analyse. Néanmoins, des changements sont intervenus en 2003. Ainsi, jusqu'en 2002, la population étudiée était composée des ménages privés dont au moins un membre était affilié au système de sécurité sociale luxembourgeois. Depuis 2003, la population étudiée inclut également les ménages privés dont aucun des membres n'est affilié au système de sécurité sociale luxembourgeois, c'est-à-dire essentiellement les ménages composés de fonctionnaires internationaux (environ 4000 ménages, soit 2% de l'ensemble des ménages privés).

Le revenu disponible

Le revenu disponible constitue l'élément central à partir duquel de nombreux indicateurs de cohésion sociale sont construits. Le revenu disponible est celui qui est à la disposition des ménages pour consommer et épargner, c'est-à-dire après prélèvements obligatoires. Les revenus pris en compte sont les revenus d'activité, les revenus de capitaux mobiliers, les revenus de la location de biens, les transferts sociaux et les transferts privés.

Par rapport aux années précédentes, deux changements majeurs sont intervenus en 2003 pour mesurer le revenu disponible : le mode opératoire et la liste des composantes du revenu disponible.

Jusqu'en 2002, les différents types de revenus étaient collectés directement au niveau du montant net, puis sommés pour obtenir le revenu disponible. Ce mode opératoire prenait imparfaitement en compte les éventuelles régulations d'impôts,

particulièrement en cas d'imposition collective. Depuis 2003, les différents types de revenus sont collectés au niveau du montant brut, sommés, puis réduits des cotisations sociales et des impôts prélevés pour obtenir le revenu disponible.

La liste des composantes du revenu disponible a également légèrement changé entre 2002 et 2003. Par rapport à 2002, les revenus en nature d'une activité salariée, à l'exception de la voiture de fonction, ne sont plus pris en compte. Par contre, de nouvelles composantes de revenu sont prises en compte depuis 2003 :

- les aides au logement présentant un caractère social,
- les transferts privés reçus régulièrement d'autres ménages, en dehors des pensions alimentaires qui étaient déjà prises en compte les années précédentes,
- les transferts privés versés régulièrement à d'autres ménages, y compris les pensions alimentaires,
- les impôts sur la fortune,
- les impôts fonciers.

Enfin, dernier changement méthodologique, les revenus négatifs, concernant essentiellement les indépendants qui ont subi des pertes dans leur activité, sont désormais pris en compte. Jusqu'en 2002, un revenu nul était attribué aux personnes déclarant des pertes.

Du revenu brut au revenu disponible

En 2003, en moyenne, le revenu brut des ménages s'élève à **63 000 euros/an**. Par revenu brut, il faut entendre les revenus en espèces d'une activité salariée, les bénéfices ou les pertes des revenus des indépendants, les allocations de chômage, les pensions de vieillesse, de survie et d'invalidité, les prestations de maladie en espèces, les bourses d'études, les prestations familiales, les aides sociales, les aides au logement présentant un caractère social, les transferts privés reçus, les revenus de capitaux mobiliers et les re-

venus issus de la location de biens immobiliers avant déduction de la part assuré des cotisations sociales mais après déduction de la part employeur des cotisations sociales et avant déduction des impôts sur le revenu des personnes physiques.

Après déduction des cotisations sociales, des impôts sur le revenu des personnes physiques, des impôts sur la fortune, de la taxe foncière et des transferts privés versés, les ménages disposent en moyenne d'un revenu de **48 000 euros/an**. Les cotisations sociales et les impôts sur le revenu des personnes physiques constituent, à eux deux, 95% du montant qui vient en déduction du revenu brut pour obtenir le revenu disponible.

Du revenu disponible au revenu disponible par équivalent adulte

Le revenu disponible par équivalent adulte ou niveau de vie permet de comparer le revenu disponible de ménages de composition différente et de prendre en compte les économies d'échelle résultant de la vie en groupe. C'est parce qu'il permet une telle comparaison qu'il est utilisé pour établir les différents indicateurs monétaires d'inclusion sociale. Il est égal au rapport entre le revenu disponible du ménage et le nombre d'unités de consommation qui y sont recensées : 1 unité de consommation pour le premier adulte, 0,5 unité de consommation pour chaque autre adulte de 14 ans ou plus et 0,3 unité de consommation pour chaque enfant de moins de 14 ans. Dans le cas d'un ménage d'une seule personne, le revenu disponible par équivalent adulte est égal au revenu disponible. Par contre, dès que le ménage compte plus d'une personne, le revenu disponible et le revenu disponible par équivalent adulte diffèrent. Par exemple, dans le cas d'un ménage de deux adultes avec deux enfants de moins de 14 ans, le revenu disponible

par équivalent adulte est égal au revenu disponible divisé par 2,1 ($1+0,5+0,3+0,3$). Le revenu disponible par équivalent adulte est attribué à chaque membre du ménage et, dès lors, c'est l'individu qui constitue l'unité d'analyse pour l'ensemble des indicateurs monétaires d'inclusion sociale.

Le revenu disponible moyen par équivalent adulte est de **28 500 euros/an** alors que le revenu disponible médian³ par équivalent adulte est de **24 400 euros/an**.

Approche monétaire de la pauvreté

En mars 2001, lors du Conseil européen de Laeken, une série de 18 indicateurs statistiques communs pour l'inclusion sociale a été retenue pour suivre les progrès en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette série couvre quatre dimensions de l'inclusion sociale : la pauvreté monétaire, l'emploi, la santé et l'éducation. L'enquête sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) constitue la source pour calculer les indicateurs couvrant la dimension de la pauvreté monétaire ainsi qu'un aspect relatif au domaine de la santé : l'autoévaluation de la santé par niveau de revenus.

Les différents indicateurs couvrant la dimension de la pauvreté monétaire s'attachent bien évidemment à quantifier le nombre de personnes qui se situent dans le bas de la distribution des revenus, à identifier leurs caractéristiques et à mesurer la gravité de leur situation, mais ils rendent également compte de la distribution des revenus de l'ensemble de la population, de l'impact des transferts sociaux versés sur le risque de pauvreté ainsi que de la persistance du risque de pauvreté. Dans la mesure où quatre années d'observations sont nécessaires pour calculer ce dernier indicateur, il ne pourra pas être disponible avant 2007.

Taux de risque de pauvreté monétaire relative après transferts

Le taux de risque de pauvreté monétaire relative après transferts représente la part des individus qui disposent d'un revenu disponible par équivalent adulte inférieur à un certain seuil. Ce seuil est fonction de la distribution des revenus par équivalent adulte de l'ensemble des individus résidant dans un même pays. La méthodologie de calcul des indicateurs monétaires de Laeken retient en premier lieu un seuil de 60% du revenu disponible par équivalent adulte national médian. En 2003, **10%** des individus se situent sous ce seuil, qui correspond à 14 654 euros par an et par équivalent adulte. Converti en revenu disponible au niveau du ménage, ce seuil correspond, par exemple, pour une personne seule à 14 654 euros/an et à 30 773 euros/an ($14\,654 \times 2,1$) pour un ménage de deux adultes avec deux enfants de moins de 14 ans. Comme point de comparaison, le seuil mensuel du revenu minimum garanti brut (RMG) pour une personne seule était de 942 euros/mois, soit 11 304 euros/an en 2002 et le salaire social minimum mensuel brut, pour un emploi à temps plein, était de 1322 euros/mois, soit 15 867 euros/an.

En 2003, 10% de la population se situe sous le seuil de risque de pauvreté monétaire relative

³ Le revenu disponible médian par équivalent adulte représente la valeur, lorsque les individus sont ordonnés de façon croissante selon leur revenu disponible par équivalent adulte, qui partage la population en deux groupes de taille égale.

Ventilé selon différentes caractéristiques, le taux de risque de pauvreté met en avant les groupes les plus exposés à ce risque. Aucune différence sensible n'est observée entre le taux de risque de pauvreté des hommes et des femmes, ni entre celui des différents groupes d'âges (cf. *tableau 1*). Par contre, sans surprise, des différences plus sensibles sont observées lorsque le taux de risque de pauvreté monétaire est ventilé selon le statut d'activité le plus fréquent en 2002, période de référence des revenus. Parmi les individus de 16 ans ou plus, ceux exerçant un emploi présentent un taux de risque de pauvreté bien plus faible que ceux étant à la recherche d'un emploi et que ceux, inactifs, n'étant pas retraités d'une activité professionnelle (cf. *tableau 2*). Les personnes appartenant à un ménage monoparental sont, elles aussi, plus exposées au risque de pauvreté alors que les personnes vivant en couple sans enfant affichent un risque plus faible (cf. *tableau 3*). Comparativement aux propriétaires et à ceux qui sont logés gratuitement (9%), les personnes appartenant à un ménage locataire ont un taux de risque de pauvreté plus élevé (14%). Et, corollairement à ce qui a été observé pour la ventilation du taux de risque de pauvreté par statut d'activité le plus fréquent, les personnes appartenant à un ménage dont l'intensité de travail est nulle ou faible sont les plus exposées au risque de pauvreté (cf. *tableau 4*).

Dans la mesure où le seuil de 60% du revenu disponible par équivalent adulte national médian reste une convention, il est important de présenter le taux de risque de pauvreté avec d'autres seuils. Ainsi, avec des seuils égaux à 40%, 50% et 70% du revenu disponible par équivalent adulte national médian, c'est-à-dire 9 769, 12 212 et 17 096 euros/an par équivalent adulte, les taux de risque de pauvreté sont respectivement de **3%, 6% et 17%**.

La gravité de la pauvreté

L'écart médian relatif du risque de pauvreté permet de mesurer la gravité de la situation des personnes qui se situent sous le seuil de risque de pauvreté. Avec un seuil de 60%, nous avons vu que le taux de risque de pauvreté concerne 10% de la population. Mais ces personnes disposent-elles de revenus proches de ce seuil ou fort éloignés de ce seuil ? Les réponses, en termes politiques, ne seraient bien évidemment pas les mêmes si l'ensemble des individus disposaient de revenus nuls, voire négatifs, ou si, à l'autre extrême, l'ensemble des individus en risque de pauvreté disposaient tous d'un revenu inférieur d'un euro au seuil de risque de pauvreté. L'écart médian relatif du risque de pauvreté mesure la différence entre le seuil de risque de pauvreté, avec un seuil de 60%, et le revenu équivalent adulte médian des personnes exposées

au risque de pauvreté, exprimée en pourcentage du seuil de risque de pauvreté. Plus la valeur est proche de 100%, plus la gravité de la pauvreté est importante. En 2003, cet indicateur atteint **19%**. Cela signifie que la moitié des individus exposés au risque de pauvreté disposent d'un revenu disponible par équivalent adulte au moins égal à 81% du seuil de risque de pauvreté : pour une personne seule par exemple, il s'agit d'un revenu disponible de 11 870 euros/an.

Le taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux

Le taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux quantifie le nombre de personnes qui seraient exposées au risque de pauvreté dans l'hypothèse où les transferts sociaux ne seraient pas versés. Cet indicateur fait abstraction des transferts prélevés (cotisations sociales et impôts), contrepartie des transferts versés, et des changements comportementaux en l'absence de transferts sociaux, par exemple l'augmentation de l'offre de travail. Avant versement de l'ensemble des transferts sociaux, le taux de risque de pauvreté, en conservant le seuil de 60% du revenu disponible par équivalent adulte national médian, serait de **39%** comparé au taux de **10%** après transferts. Si les pensions de vieillesse et de survie étaient néanmoins versées, c'est-à-dire qu'elles seraient assimilées aux

T₁ Taux de pauvreté selon l'âge et le sexe et selon quatre domaines de la pauvreté (en %)

	Total			0-15			16-24			25-49			50-64			65+			0-64			16+			16-65		
	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H
PM	10	11	9	12	13	10	11	10	12	9	10	8	9	9	8	12	13	10	10	11	9	10	11	9	9	10	9
PS	7	7	7	9	8	10	9	7	11	7	8	7	5	5	4	5	6	3	7	7	7	7	7	6	7	7	7
PE	12	12	12	16	16	17	12	9	15	13	14	12	7	7	7	8	10	7	12	12	12	11	11	10	11	11	11
PC	3	4	3	/	/	/	1	1	1	3	3	3	4	4	3	6	7	5	/	/	/	3	4	3	3	3	3

Note de lecture : PM = risque de pauvreté monétaire ; PS = pauvreté subjective ; PE = pauvreté en termes de conditions d'existence ; PC = pauvreté en termes de contacts sociaux

Source : PSELL/EU-SILC 2003 ; CEPS/INSTEAD, STATEC

revenus primaires, ce taux passerait de 39% à 23%. Ces différences de taux indiquent l'ampleur de l'importance des transferts sociaux dans la lutte contre le risque de pauvreté.

Les indicateurs d'inégalité

Deux indicateurs monétaires mesurent l'inégalité de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population : le rapport inter quintile et le coefficient de Gini. Le rapport inter quintile mesure le rapport entre la somme des revenus par équivalent adulte des 20% de personnes les plus riches et celle des 20% de personnes les plus pauvres. Ce rapport est égal à 4, signifiant donc que les 20% des personnes les plus aisées disposent, en volume, de revenus 4 fois plus élevés que les 20% les plus pauvres. Cet indicateur se concentre donc sur les extrêmes de la distribution, avec le risque d'être influencé par des valeurs extrêmes.

Le coefficient de Gini est en revanche calculé sur l'ensemble de la distribution des niveaux de vie. Il est borné entre 0% et 100%, 0% signifiant une égalité complète et 100% une inégalité complète des niveaux de vie. En 2003, cet indicateur vaut 27,6%.

Sans vouloir limiter la portée de ces indicateurs, ils prendront plus de sens dès l'instant où ils pourront être mis en perspective dans le temps et dans l'espace. Comme précisé supra, le nouvel outil qui permet de calculer ces indicateurs repose sur des méthodologies autres que celles conçues par le passé. Une stricte comparaison avec les données antérieures n'est donc pas autorisée⁴. Quant à une comparaison avec les autres pays européens, il faudra attendre le printemps 2005.

T₂ Taux de pauvreté selon l'activité la plus fréquente et selon quatre domaines de la pauvreté (en %)

	Total			A un emploi			N'a pas d'emploi : total			N'a pas d'emploi : au chômage			N'a pas d'emploi : retraité			N'a pas d'emploi : autre inactif		
	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H
PM	10	11	9	6	5	7	14	14	13	41	49	36	9	12	8	15	14	18
PS	7	7	6	6	7	6	7	7	6	30	33	28	3	4	3	8	7	9
PE	11	11	10	10	11	10	11	11	11	53	63	46	7	10	5	11	10	15
PC	3	4	3	3	3	3	4	5	4	5	11	1	5	6	4	4	4	3

Note de lecture : PM = risque de pauvreté monétaire ; PS = pauvreté subjective ; PE = pauvreté en termes de conditions d'existence ; PC = pauvreté en termes de contacts sociaux. Le champ se limite aux personnes âgées de 16 ans ou plus

Source : PSELL/EU-SILC 2003 ; CEPS/INSTEAD, STATEC

T₃ Taux de pauvreté selon le type de ménage et selon quatre domaines de la pauvreté (en %)

	PM	PS	PE	PC
Isolé de moins de 65 ans	11	6	13	3
Isolé de 65 ans ou plus	15	6	15	8
Isolé femme	17	8	15	5
Isolé homme	7	4	12	5
Isolé total	12	6	13	5
2 adultes de moins de 65 ans sans enfant à charge	8	5	10	3
2 adultes dont au moins 1 est âgé de 65 ans ou plus sans enfant à charge	10	3	4	3
Autres types de ménages sans enfant à charge	7	7	10	4
Parent isolé avec 1 enfant ou plusieurs enfants à charge	15	15	22	5
2 adultes avec 1 enfant à charge	9	7	12	3
2 adultes avec 2 enfants à charge	11	5	11	2
2 adultes avec 3 enfants ou plus à charge	10	10	14	4
Autres types de ménages avec enfant(s) à charge	12	11	14	3
Ensemble des ménages sans enfant à charge	9	5	10	4
Ensemble des ménages avec enfant(s) à charge	11	8	13	3

Note de lecture : PM = risque de pauvreté monétaire ; PS = pauvreté subjective ; PE = pauvreté en termes de conditions d'existence ; PC = pauvreté en termes de contacts sociaux.

Source : PSELL/EU-SILC 2003 ; CEPS/INSTEAD, STATEC

⁴ Le lecteur intéressé trouvera, pour les années 1995 à 2002, des indicateurs de pauvreté monétaire dans : BERGER Frédéric. Revenu disponible, niveau de vie et indicateurs d'inégalité : bilan sur la période 1994-2001. CEPS/INSTEAD, janvier 2004, Population & Emploi n°1, 12 p. Dans ce document, les indicateurs sont présentés selon la période de réception des revenus et non, comme ici, selon la période de collecte des données.

	PM	PS	PE	PC
Ménages sans enfant W=0	17	9	13	6
Ménages sans enfant 0<W<1	9	6	11	3
Ménages sans enfant W=1	5	5	8	3
Ménages avec enfant(s) W=0	39	20	36	2
Ménages avec enfant(s) 0<W<0.5	32	25	31	9
Ménages avec enfant(s) 0.5<W<1	13	7	14	2
Ménages avec enfant(s) W=1	4	7	9	3

Note de lecture : PM = risque de pauvreté monétaire ; PS = pauvreté subjective ; PE = pauvreté en termes de conditions d'existence ; PC = pauvreté en termes de contacts sociaux. L'intensité de travail du ménage (W) est mesurée par le rapport entre le nombre de mois pendant lesquels les personnes de 16-64 ans ont exercé une activité professionnelle et le nombre de mois pendant lesquels les personnes de 16-64 étaient présentes dans le ménage. Le champ se limite aux personnes appartenant à un ménage dans lequel au moins une personne est âgée de 16 à 64.

Source : PSELL/EU-SILC 2003 ; CEPS/INSTEAD, STATEC

Bien que l'approche de la pauvreté ou du risque de pauvreté à partir des seules ressources monétaires instantanées forme l'approche qui permet de saisir au mieux l'impact des politiques publiques, elle semble pour certains réductrice. Face à la complexité du phénomène de pauvreté et de sa mesure, des approches alternatives, néanmoins complémentaires, ont été développées. Ainsi, les approches selon la pauvreté subjective, la pauvreté en termes de conditions d'existence et la pauvreté en termes de contacts sociaux appréhendent d'autres domaines de la pauvreté que les seules ressources monétaires.

La pauvreté subjective

La pauvreté monétaire subjective repose sur la perception qu'ont les ménages de leur situation financière. Cette perception dépend non seulement du revenu dont disposent les ménages, mais aussi de leurs habitudes de vie passées et présentes ainsi que des charges qui leur incombent, dimensions non prises en compte dans le risque de pauvreté monétaire. En 2003, 7% des individus vivent dans un ménage qui déclare vivre très difficilement ou difficilement avec les ressources monétaires dont il dispose (pauvreté subjective), 13% vivent dans un ménage où l'on prétend s'en sortir plutôt difficilement, 30% dans un ménage où l'on prétend vivre plutôt facilement et 50% dans un ménage où l'on prétend vivre facilement ou très facilement. Evidemment, une relation forte peut être établie entre le risque de pauvreté monétaire et la pauvreté subjective puisque 25% des individus exposés au risque de pauvreté monétaire vivent dans un ménage qui prétend vivre très difficilement ou difficilement avec les ressources monétaires dont il dispose, contre 5% de ceux qui ne sont pas exposés à ce risque. Mais, le poids des charges, particulièrement celles liées au logement, difficilement compressibles et qui se réduisent habituellement avec l'âge,

intervient aussi dans la perception par les ménages de la situation vécue. Par conséquent, à revenu disponible par équivalent adulte égal, les personnes âgées émettent moins fréquemment que les plus jeunes le sentiment de vivre difficilement avec les ressources dont elles disposent puisque le revenu des premières n'est pas ou peu grevé de remboursements d'emprunts. Ainsi, parmi les individus exposés au risque de pauvreté monétaire, 32% des individus de 25-49 ans vivent dans un ménage qui déclare vivre très difficilement ou difficilement avec les ressources monétaires dont il dispose pour seulement 15% des 50-64 ans et 19% des 65 ans ou plus.

Comme pour le risque de pauvreté monétaire relative, les personnes vivant dans une famille monoparentale, celles à la recherche d'un emploi, celles vivant dans un ménage à intensité de travail nulle ou réduite et les locataires sont plus fréquemment concernées par la pauvreté subjective (cf. tableaux 1 à 4).

La pauvreté en termes de conditions d'existence

La pauvreté en termes de conditions d'existence prend en compte l'équipement de base du logement, sa vétusté, le peuplement de ce logement et l'impossibilité de satisfaire, faute de moyens financiers,

certains besoins et obligations. Tous ces critères ne sont pas universels et il faut donc garder à l'esprit que la pauvreté en termes de conditions d'existence est entièrement conditionnelle aux critères préalablement choisis. Ici, 15 critères ont été utilisés pour définir la pauvreté en termes de conditions d'existence (cf. tableau 5). Sont considérées comme pauvres en termes de conditions d'existence les personnes qui, relativement à l'ensemble de la population, n'atteignent pas un certain niveau de bien-être matériel. C'est donc, comme pour le risque de pauvreté monétaire, une approche relative. Chaque manque est affecté d'un poids proportionnel au taux de diffusion de chaque critère. Par exemple, 99% de la population dispose d'une salle de bain : l'absence de cet équipement sera donc affectée d'un poids de 0,99. Par contre, 87% de la population déclare disposer suffisamment de moyens pour se payer une semaine de vacances par an : le manque de cette consommation ne sera donc affecté que d'un poids de 0,87. La somme des manques pondérés conduit, pour chaque individu, à un score de privation. Il faut ensuite déterminer un seuil de pauvreté en termes de conditions d'existence. Celui-ci représente la médiane des scores de privation parmi les personnes souffrant d'au moins un manque. En retenant ce seuil, la pauvreté en termes de conditions d'existence concerne 12% de la population.

La pauvreté des conditions d'existence est fortement corrélée avec le risque de pauvreté monétaire : 40% des personnes en risque de pauvreté monétaire sont exposées à la pauvreté en termes de conditions d'existence, pour 8% de celles non exposées à ce risque. Par conséquent, comme indiqué dans les tableaux 1 à 4, les personnes exposées à la pauvreté en termes de conditions d'existence présentent sensiblement les mêmes caractéristiques que celles exposées au risque de pauvreté monétaire. Cependant, les enfants présentent un taux de pauvreté en termes de conditions d'existence bien plus important que les autres groupes d'âge. Leur score de privation est particulièrement influencé par le fait de résider dans un logement trop petit par rapport à la taille de leur ménage, et par l'impossibilité, faute de moyens, de posséder un ordinateur et de partir en vacances au moins une fois l'an.

La pauvreté en termes de conditions d'existence est aussi fortement liée à la pauvreté subjective : 66% des personnes confrontées à la pauvreté subjective sont aussi exposées à la pauvreté en termes de conditions d'existence, pour 8% de celles non exposées à ce risque.

La pauvreté en termes de contacts sociaux⁵

La pauvreté en termes de contacts sociaux concerne les personnes qui n'entretiennent qu'un nombre limité de contacts avec autrui. Observée comme une conséquence des autres dimensions de la pauvreté, elle peut aussi en être un déclencheur ou un accélérateur. Trois éléments sont pris en compte pour analyser la pauvreté en termes de contacts sociaux : la rareté ou l'absence de relation avec des personnes extérieures au ménage, le sentiment de solitude, et la non connaissance d'une personne extérieure au ménage sur qui compter en cas de besoins. Pour ces trois éléments, les personnes exposées au risque de pauvreté monétaire connaissent effectivement plus fréquemment que les autres une rareté des contacts

T5 Pourcentage de privation selon les 15 critères retenus

Manque d'éléments dans le logement et état du logement :

Salle de bains	0.4
WC à l'intérieur du logement	0.2
Chauffage	0.6
Eau chaude courante	1.2
Vétusté du logement	6.7
Logement surpeuplé	12.9

Privations dues au manque de moyens financiers :

Téléphone	0.2
Télévision	0.2
Ordinateur	6.2
Lave-linge	0.1
Voiture	1.4
Viande, poisson ou équivalent un jour sur deux	3.1
Chauffer correctement le logement	1.1
Une semaine de vacances par an	13.0
Retard de paiement du loyer, d'emprunts ou de factures	6.1

Note de lecture : Un logement est considéré comme vétuste lorsque le ménage signale au moins deux problèmes parmi les trois suivants : fuites dans la toiture, étanchéité des portes ou fenêtres et humidité des murs et des sols. Un logement est surpeuplé lorsque le ménage indique que la taille du logement est trop petite par rapport à la taille du ménage.

Source : PSELL/EU-SILC 2003 ; CEPS/INSTEAD, STATEC

sociaux. Les personnes exposées au risque de pauvreté monétaire sont, respectivement pour les trois éléments retenus, 14%, 11% et 19% à signaler un déficit de contacts sociaux contre 6%, 4% et 10% pour les personnes non exposées à ce risque.

D'autres facteurs sont liés au défaut de contacts sociaux. Le fait de vivre seul, le fait d'exercer ou non une activité professionnelle ou d'être scolarisé, l'âge, le fait d'être natif du pays ou immigré récent, le fait de pratiquer une activité sportive ou artistique agissent aussi sur l'intensité des contacts sociaux. Par exemple, le sentiment de solitude est plus souvent exprimé par les personnes isolées, surtout les plus âgées, que par celles qui vivent en famille. Les contacts sociaux sont facilités pour une personne intégrée dans le monde du travail ou associatif. Le tissu relationnel est plus important pour les natifs du pays que pour les personnes récemment installées dans le pays. Néanmoins, même en contrôlant ces différents facteurs, les personnes exposées au risque de

La pauvreté en termes de contacts sociaux : plutôt des personnes âgées seules

⁵ Le champ d'analyse de la pauvreté en termes de contacts sociaux se limite aux personnes âgées de 16 ans ou plus.

pauvreté monétaire présentent une probabilité plus importante de rareté de contacts sociaux que les autres.

Lorsqu'on définit la pauvreté en termes de contacts sociaux par le fait de présenter deux déficits au moins sur les trois éléments cités supra, alors le taux de pauvreté est de 3%. Il ressort des tableaux 1 à 4 que cette dimension de la pauvreté concerne plus fréquemment les personnes âgées vivant seules, les personnes à la recherche d'un emploi et celles vivant dans un ménage dans lequel l'intensité de travail est faible.

Tout comme pour le risque de pauvreté monétaire, les personnes exposées au risque de pauvreté subjective et celles exposées au risque de pauvreté en termes de conditions d'existence présentent un taux de pauvreté en termes de contacts sociaux plus important que celles qui ne sont pas exposées à ces risques. Ainsi, respectivement 9%, 13% et 9% des personnes exposées au risque de pauvreté monétaire, au risque de pauvreté subjective et au risque de pauvreté en termes de

conditions d'existence sont aussi exposées au risque de pauvreté en termes de contacts sociaux, pour respectivement 3%, 3% et 3% de celles qui ne sont pas exposées à ces risques.

L'analyse des quatre approches de la pauvreté souligne un lien important entre elles mais indique aussi que le fait d'être exposé à un domaine particulier de la pauvreté n'entraîne pas automatiquement le fait d'être exposé à un autre domaine de la pauvreté. Si l'on s'en tient au risque de pauvreté monétaire, à la pauvreté subjective et à celle en termes de conditions d'existence⁶, 80% des personnes ne présentent aucune de ces marques de pauvreté, 13% en présentent une, 5% en présentent deux et 2% en présentent trois. Dans l'hypothèse extrême, compte tenu des différents taux de pauvreté, cette répartition aurait pu être la suivante : 88% des personnes ne présentent aucune des marques de pauvreté, 2% en présentent une, 3% en présentent deux et 7% en présentent trois.

⁶ La pauvreté en termes de contacts sociaux n'est pas prise en compte car elle n'est mesurée que sur les personnes âgées de 16 ans ou plus.

POPULATION & EMPLOI

CEPS/INSTEAD

B.P. 48

L-4501 Differdange

Tél. : 58 58 55-513

e-mail : isabelle.bouvy@ceps.lu

[http:// www.ceps.lu](http://www.ceps.lu)

statec

B.P. 304

L-2013 Luxembourg

Tél. : 478-4276/4250

[http:// www.statec.lu](http://www.statec.lu)

IGSS

B.P. 1308

L-1013 Luxembourg

Tél. : 478-6359

[http:// www.igss.etat.lu](http://www.igss.etat.lu)

ISSN 1813-5064